

RAPPORT FINAL DE L'ATELIER SUR LA DEFINITION DES CRITERES DE HIERARCHISATION DES ACTIVITES DE DEMINAGE

Le Projet d'Assistance à la Lutte Antimines en Casamance (PALAC) a tenu, les 29 et 30 avril 2009 à l'hôtel Royal de Kabrousse, un atelier sur la définition des critères de hiérarchisation des activités de déminage

Les travaux, présidés par le Gouverneur de la Région de Ziguinchor, ont vu la participation des autorités administratives, des élus locaux, des partenaires au développement ainsi que des organisations non gouvernementales et associations actives dans la Région naturelle de Casamance. La feuille de présence y afférente est annexée au présent rapport.

Les objectifs assignés à cet atelier portent sur la nécessité de :

- compléter les données disponibles par localité relativement à la problématique mines ;
- définir et proposer des critères devant permettre la hiérarchisation des activités de déminage ;
- donner des indications précises sur les zones d'insécurité.

Les travaux ont démarré à 9 heures 30 minutes par le mot de bienvenue du Directeur du Centre National d'Action antimines au Sénégal (CNAMS) également coordonnateur du PALAC. Il ressort principalement de cette intervention l'obligation pour les différents intervenants dans l'action antimines d'agir vite et bien, ce qui devrait permettre d'aboutir aux meilleurs choix afin d'arriver à un Sénégal sans mine à l'horizon 2015.

A sa suite, le Gouverneur a insisté sur le lien entre déminage et relance des activités économiques en Casamance pour relever que les participants doivent faire preuve d'intelligence et de réalisme à travers une mise en adéquation des moyens et des besoins, le tout devant permettre aux partenaires de se faire une idée précise de la situation..

Cette phase protocolaire a été suivie d'un tour de table qui a permis à chacun des participants de se présenter.

L'étape suivante de la journée a consisté en la présentation et l'adoption de l'agenda.

Il sied de noter, à ce stade des travaux, que contrairement à la méthodologie initialement arrêtée et qui prévoyait la constitution de deux groupes de travail distincts dont les termes de référence avaient déjà été établis, l'atelier a opté pour la conduite des débats en plénière, chaque journée devant être consacrée à un thème.

En effet, la constitution des groupes s'est avérée peu pertinente au regard de ce que la plupart des structures en présence ne sont représentées que par un seul membre, ce qui avait pour conséquence d'amener à se passer de leur participation dans l'un ou l'autre des groupes alors qu'une telle participation est fortement recommandée.

Il a dès lors été retenu que le premier jour allait être réservé à la définition des critères permettant une hiérarchisation en vue de la planification des activités de déminage. Le but de cet exercice était de :

- passer en revue les propositions de critères retenus dans les documents ;
- les reformuler si nécessaire et/ou en proposer d'autres plus pertinents en procédant à leur classement afin de leur donner un ordre de priorité en vue d'une programmation future des activités ;
- déterminer de grands ensembles homogènes dont les inputs ont un impact notable sur le développement socio-économique de la région.

A cet effet, le Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l'Information du CNAMS a fait une présentation qui a été suivie de nombreuses interventions qui révèlent un amalgame entre les critères ayant servi d'établir le niveau d'impact et ceux devant permettre de déterminer la priorité à donner aux localités concernées dans le cadre de la planification des activités de déminage.

A la suite des travaux, les critères retenus par l'atelier dans l'optique d'une hiérarchisation sont les suivants :

- **les conditions sécuritaires**
- **l'importance de la population concernée et la propension au retour**
- **l'importance socio-économique**
- **l'impact dans les relations transfrontalières**
- **le niveau de cohésion sociale**
- **la garantie dans la collaboration des belligérants et parties prenantes**
- **l'accessibilité**
- **l'impact psychologique**

Ces mêmes critères ont fait l'objet d'un classement qui s'établit ainsi qu'il suit :

- 1^{er} : les conditions sécuritaires ;
- 2eme : l'importance de la population concernée et la propension au retour ;
- 3eme : l'importance socio-économique ;
- 4eme : le niveau de cohésion sociale ;
- 5eme : la garantie dans la collaboration des belligérants et parties prenantes ;
- 6eme : l'accessibilité ;
- 7eme : l'impact dans les relations transfrontalières ;
- 8eme : l'impact psychologique.

Le classement ainsi établi a donné lieu à une cotation suivant le schéma ci-après :

- l'appréciation « bien » qui donne droit à une note de trois (03) points ;
- l'appréciation « passable » équivalant à une note de deux (02) points ;
- l'appréciation « médiocre » qui correspond à une note d'un (01) point.

Il reste entendu que les notes à attribuer varient de 0 à 3 et que chacun des critères s'est vu affecté un coefficient convenu comme suit :

- les conditions sécuritaires (04 points)

- l'importance de la population concernée et la propension au retour (03,5 points)
- l'importance socio-économique (03 points)
- le niveau de cohésion sociale (02,5 points)
- la garantie dans la collaboration des belligérants et parties prenantes (02 points)
- l'accessibilité (01,5 point)
- l'impact dans les relations transfrontalières (01 points)
- l'impact psychologique (0,5 point).

Le second jour a été consacré à la collecte d'informations complémentaires sur les localités suspectes, abandonnées, inaccessibles ou présentant une insécurité. Pour ce thème, les consignes suivantes ont été données :

- compléter les informations existantes sur les localités suspectes ainsi que celles non fréquentées du fait de la peur des mines ;
- indiquer les localités où la présence de mines est avérée ;
- indiquer les localités abandonnées ou inaccessibles dans lesquelles des retours de populations sont constatés ;
- identifier les villages centres qui polarisent des localités suspectes ;
- indiquer les axes et pistes déterminants pour la circulation des personnes et des biens.

Avant d'aborder les travaux proprement dits, une observation a été relevée sur l'incohérence du système de cotation appliqué aux critères, notamment par rapport à la position du critère n°4 dont le rang normal semble être la dernière place. Ce fait ressort d'une logique mathématique exposée par le Représentant du PAM.

A près échanges, l'assistance a convenu du maintien en l'état des résultats, à charge pour le CNAMS d'approfondir la réflexion en collaboration avec l'auteur de l'observation.

Sur ce, les participants ont planché sur les différents sous thèmes inscrits dans l'agenda du jour.

Les informations collectées sur les localités suspectes, abandonnées et inaccessibles sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Communauté Rurale	Localités			Observations
	Suspectes	Abandonnées	Inaccessibles	
Niaguis	Baraf			04 accidents au lieu de 03. Toutes les mines découvertes sont des mines antichars. Une mine découverte dans un champ. Ancienne piste de l'école non fréquentée (ancien cantonnement militaire)
Kaguitte	X			carrière latéritique inaccessible
Diattacounda		Singher Diola		n'a pas été répertorié
Diattacounda		Sicoumbran, Sicoun Manding, Sicoun Mancagne		sont répertoriés parmi les localités abandonnées et les populations ne sont toujours pas revenues.
Djibanar		Bindaba 1		
Niaguis		Aringhala		Le village est déplacé à côté de la route à Fanda
Niaguis		Fanghot		Le village s'est installé à côté de la route

Boutoupa Camaracounda		Bidour		Retour constaté
Boutoupa Camaracounda		Bourofaye Baïnouk		Retour constaté
Boutoupa Camaracounda			Boffa	Village est accessible maintenant
Boutoupa Camaracounda			Bindialoum Bainouck	Village est accessible maintenant
Boutoupa Camaracounda			Poubos	Village est accessible maintenant
Boutoupa Camaracounda		Billas		Le village n'est pas répertorié et doit être ajouté
Niaguis	Fanda			Découverte de deux mines
Niaguis	Gouraf			De nombreux accidents par mine dans le verger de Sara
Niaguis		Mandina Manjack		Le village est abandonné mais il est accessible
Niaguis		Mandina Thierno		Le village est abandonné mais accessible
Boutoupa Camacounda		Koumpentou		La localité est à classer dans le village de Yabone dont il constitue un quartier. Il est abandonné mais accessible
Niaguis		St Louis		Le village est abandonné mais

		Mancagne		accessible. Et les populations sont installées sur un nouveau site
Nyassia		Ahéga		Le village se nomme 0 au lieu de Abéga
Mandina Manjack		Kabékar		Est un sous quartier de Mandina Manjack
Nyassia		Mahamouda	Mahamouda	Le village est abandonné mais n'est pas répertorié.
Nyassia		Kouring		Il n y a pas de retour constaté de populations
Nyassia				Corniche : Toubacouta, Badème , sortie Kaguite : mine antichars découverte au milieu de la route
Djibidione		Koureg		Pas de retour de populations
Djibidione	suspecte			Piste qui quitte Baïpan – Diakoye Komboli
Sindian	suspecte			Piste Sindian - Balabassene
Sindian	suspecte			Piste Sidian- Leufeu, découverte de mine
Sindian	suspecte			Chantier abandonné de Tandime
Sindian	suspecte			Piste Sindian – Djaboudior- Frontière
Sindian	suspecte			Piste Sindian - Diocadou
Kataba 1		Kabakelle		Le village est abandonné mais

				accessible. il doit être ajouté à la liste parce qu'il n'a pas été répertorié
Niaguis	Verger de Sara à Gouraf			Le verger reste toujours suspect ainsi que le village.
Niaguis	Fanda			Découverte de deux mines
Santhiaba Manjack			Essoukoudiak	Retour de populations constaté

Remarques

- la localité de Médina inscrite dans la communauté rurale de Boutoupa Camacounda est déclarée inconnue
- la localité de Arighala Bâïnounk répertoriée dans la communauté rurale de Niaguis n'existe pas
- toutes les localités répertoriées inaccessibles dans le Diouloulou excepté Aïnoumane (dont l'existence est à vérifier), sont accessibles et les populations ne se sont jamais déplacées. Elles sont à enlever de la dite liste. Pour Courame, le retour des populations est à vérifier
- toujours dans le Diouloulou il faut noter que Bassene est un sous quartier de Djinaky et il n'y a jamais eu de déplacement de populations
- Diouloulou est devenu commune et Kataba 1 chef lieu d'arrondissement et communauté rurale

S'agissant de la détermination des villages centres, il a été retenu que la base de données doit être mise à jour sur la base des informations fournies par l'atelier et le document actualisé remis au Gouverneur de la Région de Ziguinchor qui se chargera de le transmettre aux autorités locales. Ces dernières auront pour charge de répertorier les villages concernés. Et

En ce qui concerne les axes et pistes déterminants pour la circulation des personnes et des biens, l'Agence Autonome des Travaux Routiers sera mise à contribution.

Critères Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
1	17	06	07	00	02	03	01	02	38
2	05	13	04	00	02	10	02	02	38
3	06	09	09	02	05	03	04	01	39
4	04	05	05	02	09	08	02	03	38
5	02	03	07	02	05	08	07	03	37
6	02	01	02	05	09	02	08	06	35
7	01	03	02	10	03	03	07	09	38

8	01	00	01	19	02	00	07	09	39
---	----	----	----	----	----	----	----	----	-----------

Tableau 2

Les critères sont classés selon le niveau d'importance suivant le tableau ci-dessous.

Classement	Critères
1 ^{er}	Les conditions sécuritaires
2 ^{ème}	L'importance de la population concernée et propension au retour
3 ^{ème}	l'importance socio-économique
4 ^{ème}	Le niveau de cohésion sociale
5 ^{ème}	la garantie dans la collaboration des belligérants et parties prenantes
6 ^{ème}	L'accessibilité
7 ^{ème}	l'impact dans les relations transfrontalières
8 ^{ème}	L'impact psychologique